

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

FEB - 3 1983



Distr.  
GENERALE

S/15586  
1er février 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

## NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 98ème séance plénière de sa trente-septième session, le 9 décembre 1982, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/82, intitulée "Armement nucléaire israélien" 1/. Aux paragraphes 3 et 5 de cette résolution, l'Assemblée générale

"3. Prie de nouveau le Conseil de sécurité d'enquêter sur les activités nucléaires d'Israël et sur la collaboration d'autres Etats, parties et institutions à ces activités;

5. Prie le Conseil de sécurité d'envisager d'entreprendre une action efficace pour empêcher Israël de mettre en danger la paix et la sécurité internationales en poursuivant sa politique d'agression, d'expansion et d'annexion de territoires."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/37/82.

-----